

Coop



Durée du travail

La durée du travail ordinaire hebdomadaire (répartie sur 5 jours) est de 41 heures effectives. Les pauses ne sont pas considérées comme temps de travail si l'employé a le droit de quitter son poste de travail. Les chauffeurs ont des dispositions spéciales.

Salaires

Salaires réels

Les salaires jusqu'à Fr. 4400.—par mois bénéficient d'une augmentation générale de Fr. 40.— (base de calcul pour un 100 %) ainsi qu'une augmentation de salaire individuelle de 0.6 % pour tout le monde.

Les salaires supérieurs à Fr. 4700.—par mois obtiendront des augmentations individuelles selon les critères fixées par Coop.

Salaires minima revalorisé au 1^{er} janvier 2022

L'échelle des salaires minima mensuels est la suivante:

Formation élémentaire / collaborateur d'exploitation	Fr. 4'100.--
Formation de 2 ans	Fr. 4'150.--
Formation de 3 ans	Fr. 4'200.--
Formation de 4 ans	Fr. 4'300.--

Pour les employé-e-s qui gagnent jusqu'à Fr. 4'800.--bruts/mois, des aides au financement des frais de crèches ou de mamans de jours agréés pourront être octroyées par Coop.

L'aide financière octroyée s'élève au maximum de Fr. 600.-- par mois pour un enfant et à un maximum de Fr. 1'000.-- par mois pour plusieurs enfants.

Les salarié-e-s rémunérés à l'heure ayant travaillé au moins à 50 % pendant au moins 1 année ont droit à un contrat mensualisé.

Des primes d'anciennetés sont versées dès la 5^{ème} année de travail.

13^{ème} salaire

Un 13^{ème} salaire est versé en décembre à tout le personnel.

Vacances et jours fériés

Apprentis	6 semaines
Jusqu'à 49 ans révolus	5 semaines
A partir de 50 ans	6 semaines
A partir de 60 ans	7 semaines
A partir de 63 ans	8 semaines
10 jours fériés par année	

Absences payées

Voir page informations complémentaires.

Maternité, paternité et soutien à la famille

Maternité : 18 semaines à partir de la 1^{ère} année de service.

Congé paternité : 15 jours de salaire plein.

Accès élargi au programme de soutien des familles pour la prise en charge externe de leurs enfants et amélioration de la planification du travail en cas de maladie d'enfants. Nouvelle prescription légale pour la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé (plus d'informations dans les secrétariats)

Maladie: droit au salaire

2 ans à 90%

Accident: droit au salaire

2 ans à 90%

Contribution professionnelle et activité syndicale

Unia octroie une contribution professionnelle variant entre Fr. 60.-- et 160.--. Par ailleurs les délégués d'Unia ont droit à 5 jours payés au maximum par année pour participer aux activités syndicales.

Délais de congé***Années de service***

Pendant le temps d'essai (3 mois)
Dans la 1^{ère} année de service
De la 2^{ème} à la 5^{ème} année de service
A partir de la 6^{ème} année de service

Délai de congé

7 jours
1 mois
2 mois
3 mois